

Comité de direction du 23 SEPTEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre,

Le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée s'est réuni à 12 h 30 dans la salle Sud de Sète agglomération méditerranée – 4 avenue d'Aigues – 34110 FRONTIGNAN, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES,

Etaient présents :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

Membres titulaires : Brigitte LANET, Kelvine GOUVERNAYRE, Jean-Louis MOLTO, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, François COMMEINHES, Joliette COSTE, Jean-Guy MAJOUREL, Magali FERRIER, Florence SANCHEZ, Vanessa CARUSO, Alain VIDAL, Josian RIBES

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

Membres titulaires : Mickaël SEBBANE, Andy DEGUY, Cathy DUMAS, Caroline SALA, Sabrina RICARD RIPPOL, Paul-François HOUVION, Christophe MIRON, Jean-Pierre LAFALLA, Kelly BEVAN, Aurélie BELTRA

Etaient absents et/ou excusés :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

Membres titulaires : Geneviève FEUILLASSIER, Angel FERNANDEZ, Michel ARROUY, Claudia AZAIS NEGRI, Fabienne BATTINELLI, Barbara DEMAREST,

Membres suppléants : Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Sylvie MARTI, Francis HERNANDEZ, Anaïs VEYRAT, Eve GIMENEZ-SILVA, Cédric RAJA, Jacques DE LA TORRE, Céline BOURELLY

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

Membres titulaires : Alain MAURIN, Mathieu MAUREL, Yoni RAGONERI, Olivier CARMES, Sandrine MINI, Laurent ARCELLA,

Membres suppléants : Thierry GIGNOUX, Claire PHILIPPE, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Didier CALAS, Denis IGERT, Wolfgang IDIRI, Pierre-Yves ROUILLE, Alexandre CESSATEUR, Jean-Christophe TREAL, Marie-Claire DURAND, Olivier GANIVENQ

Etait invité et excusé :

Monsieur Armand TURPIN, trésorier principal de Service de Gestion Comptable Littoral

TOTAL DE VOTANTS (23) - Quorum : 19 votants minimum

Monsieur François COMMEINHES, président de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée (EPIC), s'exprime en ces termes :

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 16.09.2022 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du comité de direction du 08/07/2022
2. Convention de services communs entre SAM et l'OTI
3. Régularisation comptable des comptes de TVA sur le BP
4. Régularisation du prorata de TVA – DM4 Budget Annexe
5. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences
6. Questions diverses

La séance est ouverte par Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'Office intercommunal.

La séance est ouverte à 12h30.

1. Présentation du Bilan de la saison touristique

Madame Corine BEAUJARD, Directrice adjointe à l'OTI, en charge du pôle innovation, développement et prospective, présente le bilan de la saison touristique 2022.

Un échange s'établit sur la fréquentation estivale à Balaruc-les-Bains.

2. Présentation du Bilan de la campagne de communication

Elise GARCIA et Lisa MERENDA, responsables du pôle promotion et communication, présentent le bilan de la campagne de communication 2022.

Brigitte LANET, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, préconise d'utiliser la variété dans les affiches pour attirer le public, et d'exploiter davantage le visuel ressourçant.

Tiphaine COLLET, directrice de l'OTI, précise que trop de visuels nuit à l'efficacité. La campagne s'est appuyée sur l'expertise de l'agence de communication Hôtel République.

Par ailleurs, le visuel « Ressourçant » a été utilisé dans la campagne menée à Genève.

Jean-Guy MAJOREL, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, intervient pour demander comment est coordonnée la communication entre l'OTI et les thermes.

Paul-François HOUVION, représentant des thermes de Balaruc les Bains, précise que l'archipel est un relai d'attractivité pour venir aux thermes, et que la cosignature « Archipel de Thau » est une force pour les thermes.

Le service promotion de l'OTI a d'ailleurs intégré la communication des thermes sur les documents de l'OTI, et participe à la cellule numérique mise en place par la mairie de Balaruc-les-Bains et les thermes.

Joliette COSTE, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, met en avant la diversité des activités touristiques, et demande ce qui est fait en matière de tourisme d'affaires.

Tiphaine COLLET répond qu'un service « Groupes » initialement porté par l'OT de Sète a été élargi à l'ensemble de la destination depuis 2018, et que ce service a recensé l'offre existante afin de favoriser le tourisme d'affaires.

De plus, cette année il y a eu tellement de demandes de groupes qu'il a fallu en refuser.

Jean-Guy MAJOREL signale l'existence du Salon du Littoral organisé par l'agence d'attractivité économique BLUE.

Kelly BEVAN, vice-présidente représentant les socio-professionnels, précise que 20% du chiffre d'affaires de la société Noily Prat est réalisé avec du « meeting incentive », et souligne qu'au-delà de 400 personnes il faut aller à Agde ou à Montpellier.

Compte tenu de l'intérêt du sujet, la vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE, propose de prévoir de travailler dessus.

II – DELIBERATIONS

1. **Approbation du compte-rendu du comité de direction du 08/072022**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE présente le compte-rendu du dernier comité de direction adressé préalablement pour lecture.

Les membres présents :

Approuvent le compte-rendu du comité de direction du 8 JUILLET 2022

La délibération est votée à l'unanimité – 23 voix pour

2. **Convention de services communs entre SAM et l'OTI**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

Vu le code du tourisme, et notamment les dispositions des articles R133-1 à R133-18,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu les statuts de l'OTI,

Considérant l'intérêt de Sète agglomération Méditerranée et de l'office de tourisme intercommunal de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion unifiée et rationalisée pour l'exercice de certaines de leurs missions

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et d'un ou plusieurs des établissements publics rattachés, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Sète agglomération Méditerranée et l'OTI souhaitent mettre en commun les services ci-dessous sélectionnés selon les options choisies :

Direction des Affaires juridiques

Option 1: Ingénierie et conseil

Option 2 : Direction intégrée des Affaires Juridiques

Direction des Systèmes informatiques

Option 1 : infogérance

Option 2 : Direction intégrée des Systèmes informatiques (Téléphonie)

Direction de la Commande Publique

Option 1 : Direction intégrée de la commande publique

Option 2 : Module Achats de faible montant

Option 3 : Module marchés publics et concessions

Option 4 : Assistance et Conseil

La présente convention est élaborée sur la base des fiches détaillées descriptives des services, figurant en annexe de la convention (annexes n° 1 à 5). Seule(s) celle(s) relative(s) au(x) service(s) et selon la/les option(s) sélectionnée(s) sont applicables aux parties.

La durée prévue est du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2026.

Alain VIDAL, Maire de Loupian, précise que ladite convention met une équité entre tous les services.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

Approuvent les termes de la convention de services communs entre Sète agglomération Méditerranée et l'OTI

Autorisent le Président de l'office de tourisme intercommunal ou son représentant, à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant,

La délibération est votée à l'unanimité – 23 voix pour

3. Régularisation comptable des comptes de TVA sur le BP

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans la continuité des échanges ayant précédé la mise en place de l'OTI, il a été décidé de créer 2 budgets distincts afin de scinder les activités lucratives des activités non lucratives.

En conséquence de quoi il ne saurait y avoir de secteur distinct au sein du BP pour gérer des activités fiscalisées.

L'extrait des comptes tenus par le SGC LITTORAL indique l'existence de soldes de comptes de TVA déductible suivants :

- Compte 44562 "TVA déductible sur immobilisations" : 2 143,45 €
- Compte 44566 "TVA déductible sur autres biens et services" : 19 796,46 €

Les dépenses inscrites au BP étant nécessairement TTC, les soldes de TVA déductible ci-dessus figurant dans les comptes du BP doivent donc être apurés par l'émission de 2 mandats ordinaires d'ordre mixte au 678 "Autres charges exceptionnelles".

La régularisation se fera par le chapitre 67 (article 678) pour apurer les comptes ci-dessus (soit 21 939,91 € au total).

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

Approuvent les écritures de régularisation du budget principal sur l'exercice 2022 pour un montant de :

- 21 939,91 € en dépenses au chapitre 67

Autorisent la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

La délibération est votée à l'unanimité – 23 voix pour

4. Régularisation du prorata de TVA – DM4 Budget Annexe

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le prorata des dépenses mixtes a été déterminé depuis le début de l'exercice 2022 en faisant le rapport entre les prévisions budgétaires 2022 en recettes du Budget Annexe commercialisation, en fonctionnement et en investissement, soit 20%.

Après réexamen et en vue de neutraliser les charges et les recettes d'investissement, non couvertes par la notion de charges mixtes, il a été décidé de se baser sur le prorata déterminé comme suit :

En K€	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Budget Principal	4 824	224	5 048	83.5 %
Budget Annexe	973	21	994	16.5 %
			6 042	

Le prorata appliqué à compter du 01/06/2022 a été arrondi à 15 %.

La notion de dépenses mixtes ne venant pas s'appliquer aux dépenses immobilisations qui font l'objet d'une affectation intégrale à l'un ou l'autre des deux budgets, il convient d'inscrire au budget annexe commercialisation des crédits par voie de DM au chapitre 67 (article 6718) pour régulariser 25% de la TVA déductible et la totalité de la TVA déduite sur immobilisation (44562), soit 2 095,61 €.

Synthèse des régularisations de TVA déductible à effectuer

En K€	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Budget Principal	4 824	224	5 048	83.5 %
Budget Annexe	973	21	994	16.5 %
			6 042	

La TVA à régulariser sera reportée sur la ligne 15 "TVA antérieurement déduite à reverser" de la déclaration mensuelle de TVA CA3 d'août 2022 à souscrire le 24/09/2022.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

Approuvent la Décision Modificative Budgétaire n° 4 du budget annexe sur l'exercice 2022 pour un montant de :
- 2 095,61 € en dépenses au chapitre 67

Autorisent la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

La délibération est votée à l'unanimité – 23 voix pour

5. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Nous portons à votre connaissance toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Aussi, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Josian RIBES, Maire de Montbazin, intervient pour signaler que la convention entre l'OTI et sa commune pour la mise en place d'un Relai d'Information Touristique a été très positive.

Elle a notamment permis à la personne qui était en place en contrat saisonnier de trouver sa vocation.

Josian RIBES souhaite renouveler cette initiative.

Numéro	Date	Titre
2022-176	27/06/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association CINEMA SUR LA PLAGE – SUN SETE FESTIVAL Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-177	23/06/2022	RH - Contrat CDD souscrit avec Viennot Valérie, conseillère en séjour du 01 07 au 31 08, éch 1.1 - 1420 points, Mèze
2022-178	27/06/2022	Finances - Adhésion 2022 au club des croisières de Sète
2022-179	21/06/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec KAYAKMED – Circuits en Kayak de Mer Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-180	28/06/2022	Marché de services de traduction de documents destinés à la promotion touristique. Attribution du marché 22-3D-005 à ATANEO
2022-181	28/06/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association LIBRE CULTURE – FESTIVAL VOIX VIVES Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-182	05/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association GOSPEL UNIVERSITY CHOIR Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-183	07/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association LES HALLU'CINES – LES EMMUSCADES Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-184	08/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'ACB Association des commerçants et artisans de Balaruc les Bains Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-185	13/07/2022	Délégation de signature accordée par la directrice à la directrice adjointe
2022-186	13/07/2022	Ligne de trésorerie. Attribution du marché 22-3D-007 à la Caisse d'Epargne
2022-187	12/07/2022	RH - Contrat CDD souscrit avec Capucine Bartholi, conseillère en séjour du 18/07 au 31/08, éch 1.1 - 1420 points, Sète
2022-188	13/07/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec Sète Croisières – Feu d'Artifice du 14 août à Frontignan à bord de l'Aquarius Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-189	13/07/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec SCEA DOMAINE SAINT ANDRE Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-190	18/07/2022	Nomination mandataire régie 741 BIT Balaruc-les-Bains - CDD août
2022-191	18/07/2022	Nomination mandataire régie 742 Frontignan - CDD août
2022-192	18/07/2022	Nomination mandataire régie 744 BIT Marseillan - CDD août

2022-193	18/07/2022	Nomination mandataire régie 745 BIT Mèze - CDD août
2022-194	18/07/2022	Nomination mandataire régie 746 Sète - CDD août
2022-195	18/07/2022	Billetterie de Spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la Mairie de Frontignan – Fête de la Mer du dimanche 24 juillet Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-196	27/07/2022	RR Acte de nomination régisseur titulaire et nouveau mandataire suppléant - Régie de recettes 746 BIT Sète - Anne-Lise Terral - Abrogation des anciens actes
2022-197		- Annulé
2022-198	26/07/2022	RH Contrat à durée déterminée à compter du 01/09/2022- Vaello Valérie - échelon 1.2, indice 1500
2022-199	26/07/2022	RH Contrat à durée déterminée à compter du 01/09/2022- Zanot Laurence - échelon 1.2, indice 1500
2022-200	25/07/2022	Convention de mise en place d'un relai d'information touristique avec la commune de Montbazin
2022-201	29/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec SETE LOISIRS SAS Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-202	29/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec KAMMERPHILARMONIE KOELN Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-203	29/07/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SAS WAOU PRODUCTION Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-204	03/08/2022	Avenant 1 au contrat de travail de Laura Barbier - nouvel indice 1500
2022-205	03/08/2022	Avenant 1 au contrat de travail de Karin Heinz - nouvel indice 1500
2022-206	03/08/2022	Avenant 1 au contrat de travail de Manon Liechti - nouvel indice 1500
2022-207	03/08/2022	Avenant 1 au contrat de travail de Svetlana Moussaieva - nouvel indice 1500
2022-208	03/08/2022	Régie de recettes – Convention de dépôt vente souscrite avec la ville de Sète pour la vente des affiches de la Saint Louis Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-209	12/08/2022	RH - Avenant 1 CDI M Duvernois - prime exceptionnelle remplacement resp accueil Sète
2022-210	12/08/2022	RH - Avenant 1 CDI C Giroud - passage à temps complet
2022-211	12/08/2022	RH - Avenant 6 - CDI Bresson P - prime exceptionnelle remplacement resp accueil Sète

2022-212	12/08/2022	RH - Avenant 3 - CDI Malbezin Emilie - modification échelon et indice pour adapter le poste aux responsabilités concrètement assumées
2022-213	16/08/2022	Marché pour des services d'impressions diverses Attribution du marché 22-3D-008 à la société JF IMPRESSION
2022-214	16/08/2022	RH - Contrat à durée indéterminée - Assistante réceptif groupes et billetterie à compter u 1er octobre 2022 - Porlan Ambre
2022-215	31/08/2022	Prolongation contrat de distribution SPOON
2022-216	31/08/2022	Convention d'occupation précaire SPOON
2022-217	02/09/2022	Convention FOSIT MED - Visite du Sémaphore
2022-218	05/09/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association GUITARE AFICION Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-219	09/09/2022	RH - Avenant 1 au contrat de travail d'Aline Biguet, prolongation du contrat au 06/11/2022
2022-220	13/09/2022	Avenant KEOLIS pour tarif titres de transport

Les membres présents :

Approuvent Les décisions prises par la directrice.

La délibération est votée à l'unanimité – 23 voix pour

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La vice-présidente remercie les membres pour leur présence.

La séance est levée à 13h40

A Sète, le 28 septembre 2022

La Directrice,



Tiphaine COLLET